

## PÉROU

### Massacre de Cayara : Tentatives d'étouffement de l'affaire

Amnesty International a reçu de nouvelles informations concernant le massacre de Cayara survenu en mai 1988 et au cours duquel une trentaine de paysans auraient été exécutés sommairement par l'armée. D'après ces informations, plusieurs hauts fonctionnaires ainsi qu'un civil auraient été à l'origine d'une tentative d'étouffement de cette affaire. Ils auraient également conçu le plan d'action qui a conduit à l'exécution extrajudiciaire des témoins de ce massacre<sup>1</sup>.

En mars 1994, l'ancien procureur spécial chargé de l'enquête sur ce massacre, Monsieur Carlos Escobar Pinzda, a écrit à Amnesty International pour l'informer qu'en novembre 1988, dans la ville d'Ayacucho, l'un des témoins du massacre, Martha Crisóstomo García, lui avait demandé que sa protection soit renforcée. Pour sa sécurité, elle avait déjà été transférée, de Cayara à Ayacucho, et souhaitait l'être à nouveau mais cette fois vers Lima, la capitale. Elle craignait en effet qu'à Ayacucho aussi, sa vie ne soit en danger, en raison du témoignage qu'elle avait apporté lors de l'enquête de Monsieur Escobar. Celui-ci affirme avoir transmis la demande de Martha Crisóstomo au Ministère public à Lima. Par la suite, il aurait été informé par un des représentants de haut rang du Parquet que la requête avait été transmise à un niveau supérieur. Toutefois, d'après Monsieur Escobar, aucune mesure concrète n'a été prise pour le transfert de Martha Crisóstomo, une négligence qui a coûté la vie à cette dernière<sup>2</sup>.

Durant l'été 1994, un journaliste péruvien, Gustavo Gorriti, qui avait enquêté sur cette affaire, a publié un article dans le magazine américain *Covert Action Quarterly*, qui est paru ensuite dans l'édition du 4 juillet 1994 du journal péruvien *La República*. Cet article traite du massacre de Cayara et dénonce les moyens employés pour étouffer l'affaire, notamment l'assassinat de témoins clés.

D'après cet article, Gustavo Gorriti a interrogé, de 1990 à 1992, des officiers de haut rang de l'armée péruvienne, qui lui ont fourni des informations sur ce massacre. D'après ce journaliste, le haut-commandement militaire « serait intervenu pour aider à étouffer l'affaire ». Parmi les personnes impliquées, on compterait deux hauts fonctionnaires du ministère de la défense, trois représentants de haut rang du Ministère public, trois officiers de l'armée, notamment le général José Valdivia Dueñas, et un civil, ancien capitaine de l'armée et avocat au moment des faits qui serait, d'après le

---

<sup>1</sup> Pour des informations plus détaillées sur le massacre de Cayara, la "disparition" et l'exécution extrajudiciaire de neuf témoins, et l'impunité dont ont bénéficié les responsables, veuillez vous reporter aux documents intitulés Pérou : le massacre de Cayara, (index AI AMR 46/56/89), septembre 1989 ; Pérou : la terreur au quotidien, (index AI AMR 46/56/91), novembre 1991. Voir également : Rapport 1993 d'Amnesty International, (index AI POL 10/01/93) ; Rapport 1994 d'Amnesty International (index AI 10/02/94) ; rapport de la Commission inter-américaine des droits de l'homme, *Demanda e Informes Sobre el Caso Cayara - Perú* OC/1/Ser.L/V/II.83, 12 mars 1993.

<sup>2</sup> Pour plus d'informations sur les circonstances de l'assassinat de Martha Crisóstomo, cf. l'action urgente 348/89, index AI AMR 46/68/89, intitulée Pérou : Martha Crisóstomo García - Exécution extrajudiciaire, septembre 1989.

journaliste, un conseiller du général. Le Général Valdivia a finalement été officiellement accusé par Monsieur Escobar, d'être responsable de l'assassinat de Jovita García Suárez, l'une des victimes du massacre de Cayara ; d'atteinte à la liberté individuelle de 29 autres victimes dont le corps n'a pas été retrouvé ; d'abus d'autorité ; et d'obstruction systématique à l'enquête de Monsieur Escobar. Malgré ces accusations, l'affaire du Général Valdivia a été classée sans qu'il ait jamais été traduit en justice.

Selon Gustavo Gorriti, les objectifs visés par la dissimulation de la vérité ont été discutés au cours de deux réunions. Il s'agissait de faire en sorte que « Monsieur Escobar soit dessaisi de l'affaire et d'assurer l'impunité du Général Valdivia ». La première réunion s'est tenue dans un restaurant de Lima, en juillet 1988, et la seconde, « dans un lieu appartenant à l'armée », à une date inconnue<sup>3</sup>.

D'après Gustavo Gorriti, le plan de dissimulation de la vérité a eu des conséquences « directes et brutales ». Monsieur Escobar, qui avait pourtant réussi à soumettre son rapport accusant le général Valdivia et recommandé que celui-ci soit déféré à la justice, « a reçu l'ordre de remettre toutes les informations dont il disposait et a été dessaisi de l'affaire ». Toujours d'après le journaliste, le conseiller du Général Valdivia se serait alors « subrepticement » emparé du dossier qui se trouvait dans les locaux du Ministère public et l'aurait remis à « des officiers sous les ordres de Valdivia, qui l'auraient recopié, auraient apporté des modifications et auraient élaboré leur plan d'action »<sup>4</sup>.

Gustavo Gorriti conclut ainsi la partie de son article consacrée aux moyens utilisés pour étouffer cette affaire :

« En décembre 1988, trois témoins clés ont été assassinés à un barrage routier, par des hommes portant des cagoules. Un autre témoin a survécu quelque temps. Martha Crisóstomo García a été assassinée à Ayacucho en septembre 1989. Peu de temps auparavant, un procureur (du ministère public) presque aussi docile que son supérieur a réexaminé l'affaire puis l'a classée. Le procureur Escobar, qui était constamment surveillé et menacé, a demandé l'asile politique au gouvernement des États-Unis ».

Amnesty International n'est pas en mesure de confirmer l'exactitude des accusations portées par l'ancien procureur Escobar et le journaliste, Gustavo Gorriti, selon lesquelles les tentatives d'étouffement du massacre de Cayara procédaient de la volonté commune de plusieurs personnes déterminées à dissimuler cette affaire, notamment par l'assassinat des témoins. Toutefois, ces

---

*Les affirmations concernant ces deux réunions sont corroborées par l'interview accordée à Cecilia Valenzuela, une journaliste péruvienne, par l'un des représentants de haut rang du Ministère public dont l'identité a été établie par Gustavo Gorriti. L'interview qui manifestement avait été enregistrée, a été publiée le 5 novembre 1992 dans le magazine péruvien Carretas. Dans cette interview, le représentant déclare que l'affaire de Cayara avait été discutée lors de deux réunions auxquelles il avait lui-même assisté. Au cours de la première d'entre elles, étaient également présents un haut fonctionnaire du Ministère de la défense, le général Valdivia Duqueñas, son conseiller - un civil - ainsi que d'autres officiers militaires. Le même haut fonctionnaire du ministère de la Défense ainsi que des officiers, plus nombreux que lors de la première rencontre avaient participé à la seconde réunion, qui avait eu lieu au Pentagonito, le Ministère de la Défense.*

*Les accusations de Gustavo Gorriti, selon lesquelles le conseiller du général Valdivia avait pu avoir accès au rapport de Monsieur Escobar semblent confirmées par les informations envoyées à Amnesty International par Monsieur Escobar lui-même. À la fin du mois de juillet 1994, après avoir lu l'article de Gustavo Gorriti, Monsieur Escobar a écrit une nouvelle fois à Amnesty International. Dans cette seconde lettre, Monsieur Escobar affirmait avoir vu le conseiller du général Valdivia dans les locaux du Ministère public le 15 octobre 1988, jour où lui-même devait remettre son rapport sur le massacre de Cayara au Procureur Général. Il dit avoir remis son rapport à un fonctionnaire du Ministère public ce matin-là et avoir ensuite quitté le bâtiment. Plus tard dans la journée, il est revenu sur les lieux et a vu le conseiller du Général Valdivia lire le rapport. Lorsqu'il a demandé au fonctionnaire auquel il l'avait remis pourquoi on avait autorisé le conseiller à le lire, celui-ci lui a répondu qu'il en avait reçu l'ordre.*

accusations tendent à confirmer les conclusions des recherches menées par l'Organisation, ainsi que les éléments de preuves rassemblés par la Commission interaméricaine des droits de l'homme et soumis à la Cour interaméricaine des droits de l'homme en février 1992<sup>5</sup>.

Amnesty International estime qu'il incombe aux gouvernements de veiller à ce que les responsables d'atteintes graves aux droits de l'homme soient traduits en justice. Ces derniers ne devraient bénéficier d'aucune mesure légale leur permettant d'échapper à des poursuites ou à la mise en accusation. Ces principes devraient être appliqués quel que soit le temps écoulé depuis les faits. C'est sur la base de ces principes qu'Amnesty International a demandé aux autorités péruviennes d'ouvrir rapidement une enquête approfondie et indépendante sur les accusations exposées dans ce document.

### Informations générales

Depuis janvier 1983, Amnesty International reçoit des informations, notamment des rapports détaillés et des témoignages, faisant état de nombreuses "disparitions", d'exécutions extrajudiciaires et de tortures commises par les membres des forces de sécurité. L'Organisation a rassemblé des renseignements sur le cas d'au moins 4 200 personnes qui ont "disparu" après leur arrestation par les forces de sécurité. Des milliers d'autres ont été victimes d'exécutions extrajudiciaires perpétrées par ces mêmes forces. Parmi elles, au moins 500 ont trouvé la mort lors de 19 massacres différents portés à la connaissance de l'Organisation.

L'existence de telles pratiques ne fait aucun doute que ce soit sous les deux derniers gouvernements de Fernando Belaúnde Terry (1980-1985) et Alan García Pérez (1985-1990), ou celui de l'actuel président Alberto Fujimori (en fonction depuis 1990). Dans la plupart des cas, aucun de ces trois gouvernements n'a pris de mesure pour que des enquêtes approfondies et impartiales soient menées sur les violations signalées et les responsables n'ont pas été traduits en justice. L'Organisation estime que l'impunité de fait dont bénéficiaient les coupables est l'un des principaux facteurs contribuant à la répétition de tels actes au Pérou.

Les violations systématiques et flagrantes des droits de l'homme par les forces de sécurité ont lieu dans un contexte de violence, de très nombreuses exactions sont en effet également commises par des groupes d'opposition armés clandestins, le Partido Comunista del Perú (Sendero Luminoso, PCP, Parti Communiste péruvien (Sentier Luminoux)), et le Movimiento Revolucionario Tupac Amaru (MRTA, Mouvement révolutionnaire Tupac Amaru). Depuis 1980, milliers d'exactions commises par le PCP ont été portées à la connaissance de l'Organisation, notamment des cas de tortures et d'assassinats arbitraires et délibérés<sup>6</sup> de civils et de membres des forces de sécurité

---

*En février 1992, la Commission interaméricaine des droits de l'homme a remis un rapport sur l'affaire du massacre de Cayara à la Cour interaméricaine des droits de l'homme. D'après les conclusions du rapport, l'armée péruvienne s'est rendue coupable de l'exécution extrajudiciaire de 26 paysans, le 14 mai 1988 ; de l'exécution extrajudiciaire de 5 paysans, le 20 mai 1988 ; et de la disparition forcée de cinq témoins, le 29 juin 1988. La Commission interaméricaine des droits de l'homme indique également que des agents de l'Etat ont aussi exécuté sommairement trois témoins le 14 décembre 1988 et un autre témoin (Martha Crisóstomo García), le 8 septembre 1989. On peut lire en outre dans la conclusion « tout au long de la procédure concernant l'affaire du massacre de Cayara, il a été fait obstruction à la justice à tous les niveaux de l'appareil de l'Etat, en particulier par le Ministère public, les forces armées et la majorité des membres de la Commission d'enquête sénatoriale » (traduction non officielle).*

*En mars 1992, le gouvernement péruvien a émis 12 objections préliminaires à l'action intentée par la Commission interaméricaine des droits de l'homme. En février 1995, après examen de celles-ci, la Cour interaméricaine des droits de l'homme a demandé que l'affaire soit classée au motif que la Commission interaméricaine des droits de l'homme avait déposé plainte auprès de la Cour interaméricaine des droits de l'homme après expiration du délai prévu par la Convention américaine des droits de l'homme. Ce qui, en d'autres termes, signifie que dans l'affaire de Cayara les accusations contre l'Etat péruvien n'ont jamais été entendues.*

mis hors de combat. Des exactions du même genre ont également été parfois attribuées au MRTA. Amnesty International s'oppose sans équivoque à de telles exactions et les condamne fermement.

---

La version originale en langue anglaise de ce document a été éditée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni, sous le titre : PERU : The Cayara massacre : the cover-up - Index A.I. AMR 46/15/94. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat International par les EDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONALE - ÉFAI - Service RAN - décembre 1994.

---